



Fédération des Associations  
de Musiques & Danses  
Traditionnelles

Parthenay, le 18 juin 2008

Madame Christine Albanel  
Ministre de la culture  
3 Rue de Valois  
75001 Paris

**Objet :** Mobilisation contre la fermeture du CMTRA

Madame la Ministre

J'ai l'honneur de prendre position, au nom de l'ensemble des membres de la Fédération des musiques et danses traditionnelles (FAMDT) que je préside, contre la fermeture du Centre des Musiques Traditionnelles en Rhône-Alpes (CMTRA).

Par un courrier en date du 11 juin 2008, le Directeur régional des affaires culturelles et le président de la Région Rhône-Alpes ont signifié au Président de cette association la fin des financements que l'Etat lui accordait depuis 1991, justifiant cette décision par le refus du CMTRA d'intégrer l'agence de création régionale (NACRE). Les 60 000 euros attribués au CMTRA en 2007 seront attribués à la NACRE.

La FAMDT s'insurge contre cette décision, tant du point de vue du fond que de la forme.

Sur le fond, cette décision revient à saper les fondements d'une politique publique nationale en faveur des musiques traditionnelles mise en place depuis 1985. Dans un esprit de co-construction des politiques culturelles, l'Etat et le secteur des musiques et danses traditionnelles avaient innové en créant les CRMDT, des structures qui tirent leur légitimité des acteurs du secteur qu'elles représentent, et remplissent une mission d'intérêt général, définie dans des conventions et selon un cahier des charges à la fois national et régional, adapté aux réalités du terrain. Décider la fin du CMTRA, c'est remettre en cause ce modèle et envoyer un message clair au niveau national aux nombreux acteurs de ce secteur culturel et artistique très dynamique.

De plus, cette décision n'a aucune pertinence dans la mesure où le CMTRA est un lieu ressource mais aussi un opérateur et un producteur, alors que la NACRE ne fera que de l'information et de la ressource. La plupart des missions du CMTRA ne sera donc pas remplie par la nouvelle structure technocratique.

Sur la forme, cette décision va à l'encontre des orientations définies par le Président de la République dans sa lettre de mission. Il y stigmatisait l'échec de la démocratisation culturelle et vous demandait d'en faire une des priorités du Ministère. Or ce qui se joue aujourd'hui avec l'affectation des moyens de fonctionnement du Centre de musiques traditionnelles en Rhône Alpes à la NACRE, c'est bien la place des citoyens organisés, dans les politiques publiques de la culture. Symboliquement, décider dans ces conditions, de la mort d'une association fédérant sur l'ensemble du territoire régional, plus de 500 associations et bénévoles, c'est nier la vitalité et la représentativité des acteurs et militants de terrain. C'est un message de mépris qui leur est envoyé.





Fédération des Associations  
de Musiques & Danses  
Traditionnelles

Nous sollicitons votre intervention pour trouver une solution conforme à l'intérêt général et pour réunir autour de la table les acteurs des musiques traditionnelles en région Rhône-Alpes afin de trouver une solution plus mesurée, plus équilibrée et plus adaptée à la réalité du terrain. Si c'est le cas, la FAMDT propose d'y prendre toute sa place et de contribuer dans un esprit ouvert et constructif à la mise en place d'une décision juste et pérenne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Sylvain Girault  
président

